

DECISION DE VIREMENT A CARACTERE REGLEMENTAIRE N°2023/003

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2022**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 du budget principal de la Commune ;

Décision modificative
n°5

Virement de crédits

Madame la Maire décide :

ARTICLE 1 : le virement de crédits suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Diminution	Augmentation
022	022	Dépenses imprévues Fonction 020	14 931 €	
014	7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participations Fonction 020		14 931 €
Total			14 931 €	14 931 €

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 18 janvier 2023

Edith GUEUGNEAU

Maire

